



## Compte-rendu du Comité de voisinage n°14

Séance du 23 avril 2024

### Ordre du jour :

1. Validation du précédent compte-rendu de réunion.....4
2. Point de situation et fonctionnement de l'Espace Gaïa.....5
3. Point de situation sur l'espace public.....14

### Collège habitants

- Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord : Ruth Grosrichard, Maxime Le Bivic, *un membre du collectif n'a pas souhaité décliner son identité*
- VGNE : Sébastien Duché
- Action Barbès : Françoise Pitras, Marc Poissenot
- Collectif Parents SCMR 75 : représenté par Action Barbès
- Conseil de Quartier Saint-Vincent de Paul-Lariboisière : Elfie Comin, Grégoire Derville, Benoit Chaigneau, Géraldine Bataillon-Dieutegard

### Collège élus

- Alexandra Cordebard, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement
- Eric Algrain, Premier Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué à l'Education, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Energie
- Dominique Versini, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10<sup>e</sup> à la Santé, aux Relations avec les hôpitaux publics, à la Réduction des risques et à la Santé environnementale
- Paul Simondon, Adjoint à la Maire de Paris, délégué dans le 10<sup>e</sup> à l'Urbanisme
- Pauline Joubert, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup>, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux
- Elie Jousselein, Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant
- Sylvie Scherer, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup>, déléguée aux Affaires sociales, aux Solidarités, à la lutte contre les inégalités et contre les exclusions
- Philomène Juillet, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Prévention, à la Sécurité, à la Police municipale et à la Vie nocturne
- Bertil Fort, Conseiller d'arrondissement
- Lucas Mélinand, Conseiller technique de Nicolas Nordman, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale.

### Collège institutions et entreprises locales

- Commissariat du 10<sup>e</sup> : Adrien Luneau
- Préfecture de Police : Coline Hrabiba, Aurore Montredon, Léa Gasparato
- Préfecture de Région : Lise Vignolles
- SNCF : Bertrand Saint-Etienne, Odile Girardièrre
- RATP : Didier Perret, Marc Blottiere
- JC Decaux : Jean-Dominique Hietin, Belaïd Garech
- Indigo : François Jouve
- DPMP : Céline Meyrand
- DEVE : Julien Lelong

Collège associations et institutions santé/réduction des risques :

- Gaia : Elisabeth Avril, Victor Detrez, Jamel Lazic, José Matos, Paul Mathey, Anaïs Destrayes
- Aurore : Léon Gonberoff
- Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques : Mélissa Hadoux
- ARS : Sylvia Nguyen-Dang
- AP-HP : Virgile Clergue-Duval, Julien Flouriot
- Inserm : Marie Jauffret-Roustide
- Arc-EA : Laurent Perroux
- AREMEDIA : Marc Shelly, Solène Bost

*La séance commence à 19h10*

**Alexandra CORDEBARD**, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, ouvre la 14<sup>e</sup> réunion du Comité de voisinage et remercie les participants. Le souhait était de réunir ce Comité de voisinage, car le dernier date de 2021, mais surtout parce que de nombreuses discussions ont lieu entre les services de l'État, les associations et la Ville de Paris pour réfléchir à un dispositif agrandi de prise en charge des consommateurs de drogue sur le territoire. Une mission d'étude est partie récemment, avec les services de l'État, de la préfecture de région, de police, de l'ARS, de la Ville de Paris, pour étudier les dispositifs dans d'autres pays, notamment à Bern et Copenhague. Il s'agit de continuer la réflexion sur la réduction des risques, d'améliorer davantage la prise en charge des consommateurs à Paris. La Mairie échange tout au long de l'année avec les professionnels. Aussi le moment semblait-il opportun pour réunir ce comité. Les adjoints et représentants des différents groupes politiques du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, mobilisés sur le sujet, accompagnent l'exécutif durant cette séance.

Un rapide tour de table est proposé pour permettre à chacun de se présenter.

*Les participants s'identifient tour à tour.*

**Mme la Maire** propose de suivre l'ordre du jour.

### **1. Approbation du procès-verbal**

**Ruth GROSRIKARD** souhaite souligner la date du dernier comité, en mars 2021, dont il faut valider le procès-verbal ce soir. Or, cette assemblée avait demandé la possibilité de le recevoir un mois après la tenue du comité. Cette demande n'a malheureusement pas été honorée. Il est donc difficile de valider ce compte rendu. S'il est admis que les services ont de nombreuses tâches à traiter, la Mairie a toutefois le devoir d'assurer la continuité du service. À titre de contre-exemple, les comptes rendus des réunions du groupe de partenariats opérationnels des deux gares, sous l'égide du commissaire du 10<sup>e</sup>, sont transmis dans les 10 jours qui suivent. En outre, les amendements et modifications demandés sont pris en compte avec bienveillance et efficacité. Le collectif des riverains déplore de répéter sa demande d'avoir le compte rendu rapidement, et de devoir le valider 3 ans plus tard. Pour cette raison, qui relève d'un certain irrespect et manque de sérieux, le collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord ne valide pas ce procès-verbal, et demande de modifier les usages pour la prochaine fois.

**Mme la Maire** entend parfaitement la remarque.

**Bertil FORT** rebondit sur le propos précédent. En effet, il semble impossible de valider un PV d'une réunion qui date de 3 ans. L'excuse du COVID n'est pas une justification suffisante pour cette carence de comités de voisinage. Au titre de l'expérimentation, le comité de voisinage devait se tenir plus régulièrement, deux à

trois fois par an. Il est donc noté un écart par rapport à cet objectif. Lors du Conseil d'arrondissement qui avait suivi cette réunion de mars 2021, l'opposition avait déjà demandé davantage de comités de voisinage et des délais de compte rendu plus réguliers.

**Mme la Maire** note les remarques, et apporte une nuance par rapport à l'excuse prolongée du COVID.

*Le procès-verbal est adopté, avec une voix contre.*

## **2. Point de situation sur la salle de consommation et son fonctionnement**

**Élisabeth AVRIL**, directrice de l'association Gaïa, présente la situation 2023. La SCMR a enregistré 86 193 passages à la salle, et 70 888 consommations. Les inhalations ne sont plus autorisées depuis le COVID, en mars 2020. Les postes d'inhalation ont ainsi été transformés en postes d'injection. Actuellement, en 2024, le niveau est de 210 consommations par jour, qui représentent 400 personnes différentes par mois. Les files actives sont restées assez stables depuis 2016, autour de 800 personnes différentes par an qui fréquentent la salle. Certains consommateurs viennent tous les jours, d'autres la fréquentent de manière sporadique. Il faut noter sur ces files actives une aggravation de la situation d'hébergement des personnes, avec un taux de 59% de personnes SDF en 2016 passé à près de 80%. Près de 60% des personnes n'ont pas de suivi addictologique, et 60% ne bénéficient d'aucun suivi médical, alors qu'elles ont souvent un cumul de pathologies. Depuis mars 2021, des postes ont été fermés et la SCMR a rencontré de nombreux problèmes de recrutement, notamment la possibilité d'engager des infirmiers et infirmières jusqu'en 2022. En parallèle, des actions ont été menées avec l'association Aurore, pour mettre à l'abri près de 650 personnes avec le dispositif Assore, dont 70 personnes gérées par l'association Gaïa. Des collègues se consacrent donc à tenter de placer des personnes dans des hôtels, les aider à s'inscrire dans des démarches de soin. L'espace d'inhalation n'a pas été rouvert, car avant la crise sanitaire, la fréquentation de la salle était montée à 450 passages par jour. Ces flux étaient trop importants pour le quartier, l'équipe et le lieu. Une seule salle de consommation pour un bassin de 12 millions d'habitants ne peut recevoir une telle affluence, en continu. C'est pourquoi il a été décidé de ne pas rouvrir les postes d'inhalation après le COVID. Néanmoins, les postes d'injection sont occupés presque en permanence sur les horaires d'ouverture. Les effectifs ont donc été reconstitués et sont pleins. Depuis novembre 2022, une psychiatre travaille au sein de la salle, des consultations quotidiennes sont organisées. Cette psychiatre est une ancienne responsable de l'espace Murger, qui a toujours été un partenaire privilégié de l'association Gaïa. Par ailleurs, un travail a été développé avec d'autres centres parisiens, comme Espoir Goutte d'Or, l'association Aurore, Assore, etc. Les Narcotiques Anonymes proposent également de tenir quelques permanences à la SCMR.

**Jamel LAZIC** intervient pour préciser que toutes ces données sont recueillies lors de l'inscription. L'hébergement hôtelier, avec le dispositif Assore, a changé la dimension du travail. Les personnes ne pouvaient accéder à leurs droits, ni surseoir à leurs obligations, car elles étaient à la rue. Ainsi, les 70 places d'hébergement sont occupées par des utilisateurs quotidiens de la salle. Donc, ce dispositif est une véritable plus-value. Il n'existe pas d'hébergement intégré comme dans la SCMR de Strasbourg, mais le dispositif Assore a permis de sortir 70 personnes de la rue.

**Élisabeth AVRIL** poursuit sur l'expérimentation et les soins. En 2023, près de 2 250 consultations pour des soins ont été comptabilisées. La coordination de soins est importante, à travers quelques possibilités de délivrer des médicaments à visée somatique, du dépistage des hépatites ou du VIH et des orientations vers les services adaptés. Ces personnes peuvent être accompagnées jusqu'à la consultation à l'hôpital par un membre de l'équipe. Ainsi, ce travail de suivi et de soutien a permis 143 accompagnements en 2023, même s'il est parfois compliqué de les organiser. Le dépistage constitue une grosse part d'activité, car les usagers de drogue par injection sont plus exposés au risque de contracter une maladie. Il est possible de les traiter pour l'hépatite C directement au niveau de la salle. Seuls les cas complexes nécessitent un avis médical pour maladie infectieuse, et de contacter le bassin de collaborations de la SCMR. Les hospitalisations ne sont pas faciles à comptabiliser, mais il a été enregistré 86 hospitalisations pour des problèmes somatiques ou des sevrages, et 6 hospitalisations en psychiatrie sous contrainte. En 2023, la SCMR a continué de prendre en charge les surdoses et malaises après une consommation, et comptabilisé 116 surveillances simples et 27 surveillances avec une fiche de « monitoring » transmise à l'ARS et aux centres d'addicto-vigilance. Un travail a été développé autour de l'injection à moindre risque, la sortie de cette pratique. Quelques usagers ont été inscrits pour des traitements de substitution à la salle, mais en général, l'association Gaïa préfère les orienter vers des centres de soins ou le centre de Gaïa dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Ainsi, les allers et venues sont nombreux entre les centres de soins et la salle.

**Jamel LAZIC** complète la présentation sur le volet social, l'accès aux soins et la prise en charge des infections. Le partenariat avec un laboratoire permet de dépister les personnes sur place, de réaliser des analyses de sang. La SCMR a également un FibroScan qui permet de contrôler l'état du foie des personnes avec une hépatite C, et peut délivrer le traitement prescrit par le médecin. Cependant, ces prises en charge ne sont pas possibles si la personne n'a pas de droits ouverts à la sécurité sociale, et 50% des usagers n'ont pas de droits actualisés. La SCMR a la chance d'avoir une permanence de la Sécurité sociale dans les locaux, ainsi 317 dossiers ont été traités sur place en 2023, pour rouvrir les droits des personnes. L'objectif reste que ces personnes n'aient plus besoin d'un accompagnement. Ce dispositif s'additionne au travail du service social de Gaïa, qui reçoit tous les jours sans rendez-vous, pour aider à l'accès aux droits, à l'hébergement, à l'inscription au SIAO. Des accompagnements de femmes victimes de violences ont aussi été menés en 2023. A cet égard, le commissariat du 10<sup>e</sup> est remercié pour avoir facilité la tâche et fait valoir les droits de ces personnes. Il faut citer l'importante activité de médiation,

dans les parkings, dans les gares grâce au partenariat avec la SNCF, dans les stations de métro avec la RATP et l'association Charonne. De nombreuses actions de médiation s'effectuent avec l'entourage des personnes, pour reprendre contact. Parfois, un travail de médiation pour l'hébergement est mené en dehors des partenariats habituels, comme des bailleurs en difficulté avec des usagers de la salle, ou encore des riverains. En 2022, 59 actes de médiation ont été réalisés avec des habitants du quartier (appels téléphoniques, mails). De manière générale, les riverains contactent la SCMR car une seringue a été trouvée dans la rue, ou parce qu'une personne dort dans la cage d'escalier d'un immeuble. Depuis 2021, l'association Gaïa a connu plusieurs évènements marquants. Le premier a été l'occupation et l'évacuation du campement du square Forceval (19<sup>e</sup>), qui a eu un double impact sur l'activité. La SCMR a perdu des usagers qui étaient suivis, dont certains ont quitté leur hôtel pour vivre sous tente. Après l'évacuation du camp, la salle a été confrontée à une augmentation immédiate de sa fréquentation, de plus 30%. Il ne s'agit pas cependant de nouvelles inclusions, mais du retour des consommateurs. Après l'automne 2022, la SCMR a été impactée par les travaux de la cour des taxis, dont les marches sont le point de rassemblement des personnes en errance et de deal notoire. Par conséquent, la stagnation s'est accrue à l'angle Magenta – Guy Patin, notamment de personnes ne relevant pas du dispositif. Il a fallu gérer cette question, qui reste en cours. Par ailleurs, il n'est pas constaté de grande évolution du marché des produits dans le quartier. Il s'agit surtout d'usage-revente, principalement de médicaments, de micro-trafics. En août-septembre 2023, il est apparu un point de vente de cocaïne à bas prix du côté de Barbès, qui représente 10-15% des consommations. Les conséquences sont lourdes pour les usagers de la salle, ce qui ajoute une consommation de cocaïne par injection, et des effets délétères sur leur santé. Toutefois, ces dernières semaines, une baisse de consommation de cocaïne (à la salle) est observée. Durant l'année, la SCMR est dépendante de l'activité policière, des travaux, et doit constamment s'adapter aux évolutions du quartier. Enfin, il faut souligner que la fréquentation de l'espace de repos a doublé entre janvier 2023 et 2024; cette hausse témoigne de la précarisation des personnes qui s'inscrivent à la salle. Ce doublement de fréquentation dénote un manque d'espaces à Paris pour s'asseoir, poser son sac et récupérer un peu.

**Mme la Maire** remercie pour cette présentation, et propose aux partenaires de livrer leurs points de vue sur l'activité de la salle et leur collaboration.

**Léon GONBEROFF** rappelle la collaboration d'Aurore avec la SCMR depuis son ouverture, à travers le programme d'échange de seringues, situé à quelques mètres de la salle, au 56 boulevard de La Chapelle. Les équipes d'Aurore et les équipes de la salle travaillent ensemble de manière très fluide, notamment avec 47 patients suivis par Aurore qui fréquentent la salle. Ce travail en commun est très important. Certains patients sont suivis pour leur hépatite C dans les centres de soins d'Aurore, et la fréquentation de la salle les aide à consommer à moindre risque et ne pas se contaminer. La salle est un partenaire essentiel au travail d'Aurore. Depuis l'installation de la SCMR, le suivi des usagers s'est nettement amélioré.

**Virgile CLERGUE-DUVAL** indique que la collaboration est ancienne. Lors du COVID, il s'est produit une baisse importante des lits d'hospitalisation, notamment par manque de personnel. Le nombre de lits a pu être réaugmenté en 2023, et, aujourd'hui, le service de l'Espace Murger dispose de 40 lits. Il est constaté une augmentation des hépatites déjà guéries à l'hospitalisation des personnes. Les difficultés concernent le manque de lieux d'hébergement, pour pouvoir orienter les personnes à la sortie de leur hospitalisation. Il s'agit qu'elles ne soient pas directement confrontées à la vie dans la rue ou dans des squats.

**Mme la Maire** déclare que le sujet l'hébergement et ses conséquences positives est essentiel, et à affirmer.

**Adrien LUNEAU**, commissaire adjoint du 10<sup>e</sup> arrondissement, présente un point de situation locale. En 2023, dans le périmètre de la salle, il a été observé une baisse significative des items de délinquance depuis 2019, l'année de référence pré-COVID. De manière concrète, hormis les infractions à la législation sur les stupéfiants qui sont stables, tous les autres items baissent de 10 à 20% (vols, agressions, violences). Cette diminution correspond aux chiffres de la délinquance dans le 10<sup>e</sup> qui baissent, notamment en 2023. Néanmoins, le commissariat du 10<sup>e</sup> rencontre des problématiques de stagnation de groupes de personnes, qui causent des nuisances. Ces personnes ne sont pas nécessairement des consommateurs et usagers de la salle. S'il n'existe pas de statistiques sur le nombre d'interpellés qui fréquentent la salle, par empirisme et connaissance policière de terrain, il apparaît que peu d'usagers de la salle commettent des nuisances. Des agrégats d'individus peuvent profiter de la situation de la salle pour errer aux alentours, néanmoins le commissariat ne nourrit pas l'amalgame entre les stagnations de personnes et la présence de la salle. Depuis le début de l'année 2024, les chiffres montrent une stabilité par rapport à 2023, avec 123 interpellations sur le périmètre de la salle. Il faut rappeler que le secteur draine de manière générale une grande population de passage, avec la gare du Nord, le boulevard de La Chapelle, la station de métro Barbès. Le commissariat du 10<sup>e</sup> est particulièrement mobilisé au quotidien, par le biais de patrouilles de police jour et nuit. Les équipes de police du 10<sup>e</sup> sont liées à leurs collègues du 18<sup>e</sup>, responsables de la brigade territoriale de contact. Ces policiers qui se déplacent à pied réalisent un travail formidable. Ils arpentent les rues, notamment autour de la salle. Ensuite, le commissariat du 10<sup>e</sup>, à travers sa cellule d'écoute mise en place (écoute10) est extrêmement sensible aux doléances des riverains, et répond toujours aux mails reçus chaque jour. Ces signalements et doléances sont intégrés dans le programme de patrouille, comme ce fut le cas récemment à l'angle Magenta-Guy Patin. Des conseils sûreté sont dispensés par les patrouilles auprès des bailleurs et professionnels des institutions. Le commissariat a établi un partenariat quotidien avec Gaïa et l'équipe de la SCMR, qui sont des interlocuteurs réguliers. Le contact est naturellement continu avec la Mairie du 10<sup>e</sup> et la police municipale, car l'action est concertée et co-construite. Le groupe de partenariat opérationnel des deux gares a été évoqué plus tôt, cette instance permet aussi de prendre le pouls du terrain, d'avoir des remontées fiabilisées. Gaïa a mentionné plus de 200 passages (et consommations) par jour à la salle, le



commissariat souhaite rappeler qu'avant l'existence de la SCMR, ces injections se déroulaient dans l'espace public.

**Céline MEYRAND**, cheffe de la police municipale, explique que des patrouilles de sécurisation sont organisées sur le secteur au quotidien, jusqu'à trois fois par jour. La patrouille prend contact systématiquement avec le médiateur à l'entrée de la salle. Ce partenariat, débuté en 2022, est efficace. Les équipes augmentent leurs passages et leurs contrôles rue Guy Patin. Il faut toutefois rappeler que la police municipale ne peut pas intervenir sans troubles à l'ordre public, si les personnes ne créent pas de nuisances particulières. Des visites sont organisées au sein de la salle pour les nouveaux policiers municipaux, afin qu'ils comprennent son fonctionnement, son personnel, et puissent intervenir au mieux.

**Lise VIGNOLLES** indique que l'ARS traite ce volet, et souligne l'importance de ce dispositif pour la Préfecture d'Île-de-France. Celle-ci se montre disponible pour faciliter les échanges et améliorer le fonctionnement du dispositif.

**Mme la Maire** remercie la Préfecture et le préfet de région pour son engagement.

**Sylvia NGUYEN-DANG** précise que la SCMR est un outil de prise en charge des usagers de drogue, un dispositif médico-social qui s'inscrit dans une offre diversifiée, d'aller-vers, de soins ambulatoires ou hospitaliers, et de soins en post-cure en région. Pour l'ARS, ce dispositif, avec ces offres variées, a structuré et amélioré le parcours de soins et de santé des usagers. L'ARS salue l'engagement de l'équipe Gaïa pour maintenir le fonctionnement du dispositif, 7j/7, dans un contexte extrêmement tendu en ressources humaines du secteur social. La stabilité de la structure représente un effort considérable des équipes pour maintenir l'activité. L'ARS en est très reconnaissante. Le bilan du dispositif est très positif, au regard des indicateurs définis.

**Mme la Maire** remercie à son tour l'équipe de Gaïa, et les partenaires, pour leur engagement, leur courage et leur abnégation. Leur travail est salué au nom de la Mairie d'arrondissement. Il est maintenant proposé aux membres du Comité de voisinage de questionner l'équipe de Gaïa et de la SCMR. Le premier point utile est de préciser l'évolution des horaires depuis l'ouverture de la salle.

**Jamel LAZIC** répond que la SCMR a ouvert en 2016 avec un créneau de 13h30 à 20h30. Ensuite, la question d'étendre les horaires s'est posée. Les usagers du dispositif ont été interrogés et se sont prononcés pour une extension des horaires en matinée. Ainsi, la salle est ouverte depuis plusieurs années de 9h30 à 20h30 au public. Ces horaires conviennent car l'activité de la salle est fortement liée à celle de la gare. Le secteur est peu fréquenté par les personnes en errance le soir, car elles se retrouvent vers Stalingrad ou La Chapelle. Ce constat montre qu'il n'est pas forcément intéressant d'étendre les horaires de la SCMR, mais d'ouvrir plutôt de nouvelles structures avec des services similaires, dans d'autres lieux du nord-est parisien, pour combler ce besoin le soir et la nuit.

**Mme la Maire** estime qu'il est important de garder ce sujet à l'esprit. La question de la capacité d'accueil de la SCMR, ou d'autres lieux éventuels, sur une plus grande amplitude horaire, se pose. Les membres du Comité sont invités à s'exprimer.

**Ruth GROSRIKARD** a observé, depuis la fermeture des postes d'inhalation, la présence quotidienne dans sa rue de consommateurs de crack. Ces consommateurs sont toujours dans le secteur, n'ayant pas de possibilité de consommer autre part. Ensuite, la question est posée du temps de présence de la psychiatre au sein de la salle. En effet, les riverains ont constaté la présence dans les rues de personnes en grande fragilité mentale et psychiatrique, dans un état préoccupant, qui ne sont pas pris en charge. Ce problème pèse sur le quartier. Ainsi, la deuxième question posée est celle d'un plan prévu pour ces personnes.

**Virgile CLERGUE-DUVAL** apporte un éclairage à cette question. Au sein du CSAPA, depuis 2 ans, une équipe mobile est dédiée aux usagers de crack, qui présentent des tableaux psychiatriques aigus. L'équipe d'évaluation permet l'entrée dans les soins, psychiatriques et/ou addictologiques, des usagers de crack avec une symptomatologie psychiatrique inquiétante. L'équipe travaille de manière efficace avec le réseau, notamment la SCMR et l'espace de repos, et se déplace à la demande de ses partenaires. Ce dispositif s'adresse particulièrement aux usagers qui montrent de grandes barrières à entrer dans le soin, notamment en raison de leur état psychiatrique. Avec le peu de moyens dont dispose cette équipe (constituée de 3,5 temps-pleins), grâce à ce dispositif, 80 usagers ont pu entrer dans les soins de manière durable, avec des hospitalisations et séjours en structure relais. Des solutions existent, avec de petits moyens.

**Elisabeth AVRIL** indique qu'il n'existe pas actuellement de solutions de lieux de consommation et de prise en charge innovant pour les consommateurs de crack par inhalation. Gaïa a émis des propositions, avec l'association Aurore, d'ouvrir des lieux dans d'autres arrondissements, qui n'ont pas abouti à ce jour. Les consommateurs inhalateurs de crack se concentrent davantage vers La Chapelle, ou des secteurs du 19<sup>e</sup>. Concernant la psychiatre de la SCMR, celle-ci est présente à mi-temps, donc plusieurs fois par semaine. Au-delà de sa compétence psychiatrique, elle prend également en charge les problèmes somatiques. D'autre part, lorsque des personnes en errance dans le quartier sont des consommateurs injecteurs, le but de l'équipe de Gaïa est de les faire entrer dans la salle. Il reste toutefois des personnes qui ne sont pas stabilisées, reçues à la salle dans la mesure du possible. Des mises à pied de quelques jours sont possibles en cas de réel débordement de comportement au sein de la salle. Il est vrai qu'un usager, connu du quartier, est régulièrement hospitalisé sous contrainte, mais se retrouve de nouveau à ses sorties d'hôpital à la rue. Cette situation pose question, l'association Gaïa est également soucieuse et s'interroge.

**Jamel LAZIC** complète le propos sur cette situation, proche d'un travail à la Sisyphe, lorsque des solutions d'hébergement ont été trouvées pour ces personnes qui continuent leurs allers-retours à la rue. Par ailleurs, il est compréhensible que les

riverains partagent leur ressenti sur les réseaux sociaux, cependant certaines photos ne sont pas nécessaires, notamment quand il s'agit de situations de mal-être psychique et psychiatrique. Pour citer un exemple, le 7 avril dernier, un tweet a montré (par une vidéo tournée depuis les fenêtres d'un membre du collectif de riverains) une femme dans un état délirant, dénudée face à de jeunes enfants. Cette femme victime d'un viol a été prise en charge par la police municipale. Cette vidéo postée sur Twitter, commentée, livrant cette femme en pâture au regard de tous, pose question d'un point de vue éthique et moral. La femme a été accueillie et reçue dans les services compétents. La démarche de la filmer n'est pas comprise, même si la situation n'est pas facile pour les riverains. Ces images peuvent être moralement discutables.

**Mme la Maire** estime qu'il est pertinent d'avoir cette discussion dans un cadre collectif. Il s'agit d'un sujet de communication, qu'il faut améliorer.

**Maxime LE BIVIC** pose la question des services compétents à contacter pour prendre en charge ces personnes. Car le point de contact initial est la police municipale, et malheureusement le numéro ne fonctionne pas.

**Mme la Maire** indique qu'il est possible de contacter la salle.

**Jamel LAZIC** confirme qu'il faut solliciter les services de la salle, de Gaïa et de la police municipale, avant de convoquer Twitter. L'équipe de la salle et la police municipale peuvent intervenir conjointement, en médiation.

**Mme la Maire** ajoute qu'il faut appeler les secours, la police nationale ou municipale, quand une femme est en danger, dénudée dans la rue. La police se trouve non loin de la salle et peut intervenir rapidement, même si la situation n'implique pas des usagers de la salle. C'est la réponse concrète, pragmatique à la question du point de contact. Lorsque des personnes sont en danger dans l'espace public, il faut garder ses réflexes citoyens, dans ce quartier comme partout. Les temps d'intervention en cas de danger sont relativement courts dans le 10<sup>e</sup>. À cet égard, les services, dont la police municipale, sont remerciés.

**Victor DETREZ** précise qu'à chaque GPO, la carte de la maraude de médiation est distribuée, avec le numéro téléphonique de contact et une adresse électronique. Ces contacts ont été inscrits dans les comptes rendus des réunions.

**Elisabeth AVRIL** complète en indiquant qu'un médiateur se trouve à l'entrée de la salle. Il est employé par une société avec laquelle Gaïa travaille. Cette société s'est beaucoup impliquée dans l'activité de l'association, et connaît très bien les usagers de la salle. Le médiateur est en permanence devant la porte d'entrée. À cette occasion, le travail des médiateurs est salué, car il est difficile de rester ainsi vigilant sur le trottoir pendant des heures. Ils n'hésitent pas à intervenir et répéter sans cesse des injonctions aux usagers, de circuler, de parler moins fort, etc. Leur rôle

n'est pas celui d'un strict vigile, ils sont très impliqués depuis des années. Les riverains peuvent aussi les solliciter.

**Mme la Maire** s'enquiert de questions de l'assemblée sur le fonctionnement de la salle, et sollicite l'avis de professionnels des associations de prévention comme Arc-EA, AREMEDIA, ou un commentaire de la MMPCR, de l'INSERM.

**Bertil FORT** tient à saluer le travail effectué par l'équipe de la salle de consommation, qui s'occupe de personnes en situation très précaire, au regard des chiffres cités. Une première question porte sur le fonctionnement de la salle, car un vœu a été voté au sein du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en faveur des communautés thérapeutiques, comme celle d'Aurore à Aubervilliers. La demande concerne ainsi les éventuels accompagnements vers cette communauté, dans la mesure où l'activité de la salle prévoit une orientation vers des centres de soins et structures médicalisées. La deuxième question porte sur le fonctionnement quotidien de la salle et la manière d'inciter à consommer à l'intérieur. En effet, certains consommateurs entrent pour récupérer du matériel et repartent aussitôt. Du point de vue des riverains, cette facilité est difficile à comprendre. La demande concerne donc les incitations à consommer dans la salle.

**Élisabeth AVRIL** explique qu'il est toujours proposé une hospitalisation lors des entretiens formels ou informels, afin que l'usager reprenne le contrôle de sa consommation. Cet objectif est assez fort pour certains usagers, ancrés dans une dépendance sévère depuis des années. Parfois, une première hospitalisation pour un sevrage à 35-40 ans demande d'énormes efforts. Donc, la proposition est émise, et chaque année, une quinzaine d'hospitalisations sont menées à bien. Souvent, le sevrage n'est pas total, l'usager garde un traitement de substitution. Cependant, une cure de 10 jours n'est pas très efficace, sauf si la personne est dans un état critique, avec un problème somatique grave concomitant. Ensuite, les personnes peuvent être orientées vers l'hôpital Fernand Widal, si des places sont disponibles. Il arrive que certaines personnes passent directement de la salle à Fernand Widal ou d'autres lieux. Il reste primordial, pour ces personnes avec une addiction aussi sévère et un mode de vie chaotique, de pouvoir rester longtemps dans un lieu de soins, comme une communauté thérapeutique, une post-cure, en province (Dijon, Normandie). Un programme est mis en place avec l'ARS pour privilégier les orientations des personnes consommatrices de crack vers la province. Ce temps long leur permet de reprendre le contrôle sur leur vie, de susciter l'envie de changer de mode de vie.

**Marie JAUFFRET-ROUSTIDE** évoque l'évaluation de l'INSERM et le rapport rendu en 2021 sur la cohorte et la question de l'acceptabilité sociale. L'ensemble des indicateurs étaient positifs, et confirmaient les points saillants d'autres évaluations à l'étranger. En effet, des indicateurs comparables ont été utilisés, notamment à la situation canadienne. Depuis 2021, l'INSERM a obtenu un autre financement de l'Institut en santé publique pour constituer une cohorte, mise en place dans la salle à Paris, la salle de Strasbourg, et un point à Lyon. Cette cohorte a démarré hier, le

suivi sera réalisé tous les 3 mois, avec des indicateurs nouveaux sur la question de l'accès aux soins, notamment en psychiatrie, et les approches par établissement. Les Belges ont également commencé l'évaluation des salles en Belgique, et utilisent des indicateurs comparables. Un travail est mené aussi avec l'Observatoire européen des drogues sur la question de l'harmonisation des indicateurs. Dans le dernier rapport, l'impact de la salle avait été mis en évidence, notamment en termes d'amélioration des indicateurs de santé publique. Une rencontre a eu lieu avec l'équipe du commissariat du 10<sup>e</sup> pour discuter de la poursuite de l'exploitation de certains indicateurs. Des entretiens sont réalisés actuellement auprès de publics vulnérables, les usagers de crack, en particulier les femmes.

**Mme la Maire** considère que ce travail d'évaluation donne des perspectives sur les prochains échanges. Il reste difficile de rendre compte de ces parcours qui ne sont pas linéaires, de ces situations individuelles. Cette discussion se poursuivra dans un cadre différent. Il est prévu d'organiser un nouveau débat scientifique à la mairie afin d'éclairer ces sujets de la prise en charge, la réduction des risques, etc. Il s'agit là d'une question centrale de société.

**Mélissa HADOUX** rebondit sur la notion de parcours. La Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques a analysé depuis le début les seringues trouvées aux alentours de la salle. Le chiffre est parlant, passé de 3 778 en 2017 à 350 seringues en 2023. Le travail en cours est effectif, à travers des incitations à consommer à l'intérieur de la salle. Il reste quelques usagers qui ressortent et, malheureusement, ces manqués perdureront. Toutefois, ces personnes sont au tout début du parcours, et font déjà le pas d'entrer pour chercher du matériel. Pour la Halte soins addiction, il s'agit d'une première étape et d'un premier contact. À cette occasion, les équipes sont remerciées pour leur travail. La mission métropolitaine continue avec l'ARS un travail de coordination des maraudes.

**Jamel LAZIC** répond à la question de Bertil FORT. En effet, une forme d'incitation est pratiquée, car les personnes qui consomment à la salle sont inscrites et ne peuvent pas récupérer du matériel sans avoir consommé. Ensuite, certains usagers de la salle sont des personnes insérées, avec un métier, une entreprise, mais ce phénomène est marginal. Le phénomène plus compliqué concerne les personnes exclues du dispositif car la possibilité de relais est alors impossible. Il arrive d'exclure une semaine un usager qui a eu un comportement inadapté ; leur première demande est de ne pas retourner consommer dehors. Ce type de situation est difficile, car l'équipe de la salle sait qu'elle ne peut pas parvenir au bout de sa mission, et les riverains ont l'impression que cette mission n'est pas remplie.

**Marc SHELLY**, médecin au centre Fernand Widal, anime par ailleurs l'association AREMEDIA, partenaire de Gaïa. Il souhaite partager son expérience et son étonnement, car l'association intervient depuis 1 an auprès des femmes usagères de crack. Avant de rencontrer ce public, les stéréotypes menaient son approche. En réalité, ces personnes sont très réceptives aux soins, à l'accès aux soins. Il ne faut pas à oublier qu'elles ont des pathologies psychiatriques lourdes, qu'elles vivent à la rue.

À cet égard, la qualité du travail des équipes de la salle est saluée, au niveau de la réduction des risques. Par son activité le dépistage (IST, produits), la salle de consommation à moindre risque représente un outil de santé publique, partagé avec Strasbourg et les pays nordiques. Cet outil a fait ses preuves, mais il est vrai qu'il peut être perçu comme une nuisance. Cependant, ce dispositif traduit un effort collectif, de la communauté thérapeutique, de la société civile. Il s'agit de se montrer solidaire avec cet effort qui porte ses fruits.

**Laurent PERROUX** précise que l'équipe, constituée d'éducateurs de rue, travaille dans le cadre de la protection de l'enfance et s'adresse à une différente tranche d'âge. La première question posée est d'avoir la pyramide des âges des usagers de la salle. La deuxième question, corollaire, porte sur d'éventuels changements notés. Les pratiques de consommation chez les jeunes ont changé, les injections semblent avoir disparu. Ensuite, du point de vue des éducateurs, une salle de consommation représente surtout un lieu de relations, de confiance, et donc un outil essentiel pour aider ces personnes psychologiquement. La salle permet aux personnes une mise en relation avec autrui, une écoute, qui sont des éléments importants pour déclencher une prise de conscience, une envie de changer de vie. Par conséquent, la salle de consommation est fondamentale pour les éducateurs de rue.

**Jamel LAZIC** répond que la moyenne d'âge est autour de 42 ans, et se situera bientôt à 43 ans. En effet, l'âge des consommateurs par injection de la salle prend moins d'un an chaque année. Cette population est plutôt vieillissante, les personnes ont entre 20 et 65 ans. Les antennes mobiles ou l'espace de repos à la Porte de La Chapelle constatent davantage l'entrée de personnes très jeunes, dont des mineurs, dans l'errance et la consommation de crack inhalé. Les mineurs étrangers isolés vers Barbès consomment différents produits, des médicaments. Sur la salle de consommation, en tant que dispositif dédié uniquement par injection, la population est vieillissante, mais si la salle avait une porte d'entrée inhalation, la population d'usagers rajeunirait nettement.

### **3. Point de situation sur l'espace public**

**Mme la Maire** propose aux différents représentants d'exposer tour à tour leur point de vue actualisé.

**Bertrand SAINT-ETIENNE** remercie les acteurs sociaux, médicaux, institutionnels et les équipes de Gaïa. La qualité du partenariat est appréciée tous les jours. Le constat à partager s'inscrit dans le bon sens, à la gare ou ses abords, la présence d'actes d'injection et de consommation dans l'espace public se raréfie. L'action de la salle est ainsi saluée pour rendre moins visible cette consommation aux yeux des voyageurs. Il faut également saluer la capacité de Gaïa à signaler des espaces de la gare qui représentent des tentations pour les consommateurs de drogues. Les travaux de la cour des taxis seront achevés d'ici un mois. Il s'agit d'anticiper ensemble les impacts, de conserver cette capacité à identifier les effets de bord

potentiels. Ensuite, une question est posée sur la volonté annoncée par la Maire de réunir la communauté scientifique. L'étude de l'Inserm est une référence, qui commence à dater. Il s'agit d'avoir une idée de la méthode à engager, afin d'objectiver les éléments et jalons. L'autre question ou remarque porte sur une mise à jour collective sur le statut de cette expérimentation de la salle. Il s'agit également d'établir les prochaines étapes ensemble.

**Odile GIRARDIERE** approuve et remercie les équipes de Gaïa avec lesquelles elle travaille étroitement depuis l'ouverture de la salle. Pour connaître la situation avant 2016, la différence est notable, des seringues étaient ramassées tous les jours dans la gare du Nord. Aujourd'hui, il est très rare de ramasser une seringue dans la gare. Cette salle a donc été très bénéfique et continue de l'être. Il faudrait davantage de lieux semblables sur le territoire parisien, notamment pour les fumeurs de crack. Il faut rappeler que ce travail se réalise sur un temps long. Les équipes qui œuvrent au quotidien sont à nouveau remerciées.

**Philippe FAURE** rappelle que le parking Indigo et ses escaliers, par sa proximité avec la SCMR, servent malheureusement de refuge à certains consommateurs de drogue. Malgré tout, les équipes de Gaïa sont remerciées pour leur travail quotidien, le bon partenariat mis en place. En 2021, le personnel intervenant sur le parking a bénéficié de formations et sensibilisations avec les équipes de la SCMR, permettant de mieux appréhender les personnes en situation d'injection. Cette formation a été très appréciée par le personnel. En terme de fréquentation dans le parking, des évacuations régulières de consommateurs se produisent, malgré le contrôle d'accès. Les cas quotidiens sont remontés aux équipes de la SCMR, mais il faut préciser qu'il s'agit souvent des mêmes personnes. Une dizaine de consommateurs sont présents au quotidien, et refusent de consommer dans la salle. Le problème est que ces personnes laissent les seringues dans les espaces du parking, et gênent les clients. Des rondes ont donc lieu plusieurs fois par jour. Les seringues sont retrouvées le matin et en fin de journée.

**Mme la Maire** remercie pour ce témoignage. Il faut continuer le travail d'accompagnement avec cette dizaine de personnes, et avoir un échange collectif sur la capacité à dissuader. Ce point est noté, et sera à approfondir lors du prochain comité de voisinage.

**Jean-Dominique HIETIN** indique que 28 sanitaires JC Decaux sont installés dans le 10<sup>e</sup>, soit 1,7 million d'utilisateurs par an (et 10% des sanitaires parisiens). Dans le périmètre de la salle, il faut compter 11 sanisettes. La Ville de Paris a renouvelé le contrat et le dispositif sera modernisé, remplacé par des cabines plus modernes, avec des fonctionnalités de nettoyage du sol automatique entre chaque utilisation.

**Belaïd GARECH** remercie les équipes présentes à ce comité pour le travail commun sur cette situation. Les équipes de JC Decaux sont présentes tous les matins, au quotidien, sur les mobiliers urbains, notamment les sanisettes. Le nombre de seringues recueillies en 2023 montre une légère augmentation par rapport à 2021,

passant de 3-4 seringues par jour à 5 à 6 seringues sur les 11 mobiliers dans le périmètre de la salle. Les seringues ont été prélevées boulevard Magenta, boulevard de La Chapelle, rue d'Alsace, rue Ambroise Paré. La sanisette rue Mazagran a dû être fermée après les plaintes de riverains. Les agents de JC Decaux interviennent tôt le matin, du lundi au dimanche, de 6h00 à 20h00. Le mot d'ordre transmis est de procéder à un comptage par seringues, pour un état de lieux précis au sein des mobiliers. Une évolution positive de la situation sera peut-être présentée l'année prochaine.

**Mme la Maire** remercie pour cette présentation, ainsi que les riverains pour leur patience.

Les représentants de collectifs de riverains sont invités à s'exprimer.

**Françoise PITRAS** souligne que l'implantation de la salle dans ce quartier a été une excellente initiative. Action Barbès tient à féliciter les équipes de la SCMR et celles des maraudes qui contribuent à apaiser les tensions, dans l'occupation des espaces publics et privés (cours d'immeuble, parkings, etc.). Action Barbès met en avant une meilleure coordination, sous la houlette du commissaire. Les réunions du groupement partenarial opérationnel des deux gares sont indispensables, car elles permettent une écoute de tous les acteurs, les riverains, la police, la municipalité et les services de direction de la propreté et direction des espaces verts, qui n'ont pas été cités ici et qui contribuent à rendre les rues vertes et propres autour de la salle, donc plus agréables à vivre. Enfin, Action Barbès souhaite que cette salle continue à fonctionner, avec plus du personnel si possible, pour accompagner dans de bonnes conditions le plus grand nombre de personnes. Action Barbès souhaite également d'autres structures, car la salle ne couvre qu'une partie des besoins. Ainsi, il est préconisé une co-construction avec les pouvoirs publics d'autres lieux d'accueil et d'accompagnement à Paris.

**Géraldine BATAILLON-DIEUTEGARD** constate une amélioration certaine et une diminution des consommateurs de crack, autour de la gare de l'Est notamment. L'arrivée de la salle a énormément changé la physionomie, côté de la rue d'Alsace ou côté de la rue du Faubourg-Saint-Martin. Au niveau de la propreté, reste des déchets et incivilités communes, mais les habitants trouvent moins de seringues et de préservatifs. La population qui stagnait vers la rue menant à Lariboisière a nettement diminué. Ainsi, le travail de l'équipe de la salle Gaïa est salué, ainsi que celui des pouvoirs publics, des associations de quartier et de la communauté thérapeutique. Il est demandé la pérennisation de cette salle, et l'ouverture d'autres salles dans d'autres quartiers parisiens pour éviter une concentration dans le 10<sup>e</sup>.

Un représentant du Conseil de quartier pose également la question de projets d'installation de nouvelles salles.

**Mme la Maire** confirme que cette question est centrale, posée par tous les membres de ce comité.



**Sébastien DUCHE** insiste sur la sensibilité développée et partagée ici de la priorité absolue d'un accompagnement social. Les efforts réalisés sont salués, même s'ils ne sont pas toujours perçus par les riverains. Une plus grande communication sur ces efforts semble opportune. Par ailleurs, l'association VGNE a 20 ans et, dès le début, avait annoncé sa crainte d'un effet entonnoir sur la salle. Une seule salle pour une ville de 12 millions d'habitants est une aberration et ne correspond pas à la réalité. Ainsi, l'association salue le projet de multiplier ces structures. Il ne partage pas le constat d'une diminution de consommateurs de cracks. Au contraire, certains sont apparus dans des parties du quartier, notamment dans l'immeuble (*de l'intervenant*), parfois avec des chiens. Un fait inédit jusqu'ici. Pour conclure, il faut réfléchir à une communication vers le public du travail réalisé par Gaïa, et le bénéfice de la salle, car les riverains voient seulement les effets négatifs. Les forces de l'ordre sont remerciées pour avoir amélioré la situation ces derniers mois.

**Mme GROSRIKARD** prend la parole au nom des riverains les plus proches de la salle. Concernant la remarque sur l'usage de Twitter par le collectif, il est admis que ce réseau social n'est pas le plus agréable, cependant il est utilisé à défaut d'autres espaces d'expression. Cette question est fondamentale. Les intervenants de ce comité ont tous évoqué les relations de travail qu'ils entretiennent entre eux, mais il n'existe aucune relation de travail avec les riverains. La preuve en est qu'aucun Comité de voisinage n'a eu lieu depuis 3 ans, sans explication. Les riverains, qui habitent à proximité de la salle, ont été laissés à leurs difficultés. Certes, la salle prend en charge les consommateurs dans ses murs, néanmoins il reste des consommateurs sous les fenêtres de la salle ou dans la descente du parking. Sous la grille d'entrée, des centaines de seringues s'accumulent, et non pas 5 ou 6. Il faut ajouter les bagarres, les hurlements, la présence de chiens sans muselière. Les usagers de la salle restent parfois devant la porte et boivent de l'alcool. Des intrusions se produisent dans les immeubles. Les riverains n'ont pas pu s'exprimer avec des responsables ici présents sur les nuisances subies, hormis le commissariat. Après l'invitation attendue depuis longtemps à ce Comité de voisinage, le collectif de riverains s'est réuni et les mots proférés à cette occasion révèlent le mépris à l'égard des habitants. La Maire du 10<sup>e</sup> n'a pas jugé opportun de réunir ce Comité, après la décision de l'arrêté de janvier 2022 qui prolonge l'expérimentation de la salle jusqu'au 31 décembre 2025. En effet, ni la Mairie, ni Gaïa n'a informé le collectif des riverains, directement concernés. Il est difficile de se réjouir de cette absence de communication. Les riverains sont ignorés, abandonnés. En tant que citoyens éclairés et avertis, le collectif de riverains a consulté l'arrêté et constaté la prolongation jusqu'en 2025. À travers le silence opposé par la Maire du 10<sup>e</sup>, l'absence de réunions de ce Comité, la question se pose des promesses tenues de la campagne municipale 2023 d'être à l'écoute des riverains, d'une action placée sous le signe de la démocratie. Il a également été demandé d'organiser des réunions restreintes, au-delà de ce comité de voisinage, pour engager des mesures concrètes, opérationnelles. Le vécu des riverains est négligé. Une habitante qui siégeait à ce comité, habitant en face de la salle, a quitté le quartier et déménagé parce qu'elle ne supportait plus les nuisances subies. Or, elle n'était pas hostile à l'action de la salle au départ.

**Mme la Maire** intervient et rappelle à Mme GROSRICHARD qu'elle a le droit de parler pour elle-même, mais n'a pas à parler au nom d'autre personne.

**Mme GROSRICHARD** répond que ses sources sont issues du rapport de l'INSERM, qui qualifie les riverains d'égoïstes et « sans cœur », de « bourgeois », etc. C'est la raison pour laquelle le collectif de riverains utilise les réseaux sociaux car il ne reste que Twitter pour communiquer. Il faut organiser les réunions promises au lieu de laisser les riverains à leur triste sort.

**Mme la Maire** ne se souvient pas avoir reçu de mail de la part de Mme Grosrichard demandant une réunion du Comité de voisinage. En revanche, de nombreux échanges ont eu lieu avec l'équipe municipale sur les aménagements, les réunions de conseil de quartier. Si la critique est entendue, la Mairie n'a cependant pas déserté le quartier, comme certains tweets l'ont mentionné. La communication établie à travers les réseaux sociaux est d'une agressivité sans limite. Or, la Mairie du 10<sup>e</sup> a le souci de communiquer avec les habitants, et ne comprend pas toujours la façon dont le collectif utilise les images, ou des mots outranciers et insultants. Le dernier échange avec un membre du collectif, venu à la Mairie du 10<sup>e</sup>, ne reposait que sur des insultes et l'agressivité. Néanmoins, l'équipe municipale est présente pour discuter des sujets concernant le quartier. Les riverains ne sont pas abandonnés, la police et la Mairie sont présentes aux GPO, prêtes à les écouter. Il est noté que le collectif souhaitait davantage de Comités de voisinage, l'exécutif municipal présente ses excuses pour ce retard. Toutefois, certains membres du collectif intervenant sur les réseaux sociaux, sous pseudonyme, n'ont pas une attitude constructive.

**Jamel LAZIC** rappelle avoir donné son numéro de téléphone à Mme Grosrichard, pour pouvoir l'appeler à tout moment. Des riverains sont reçus régulièrement à la salle, qui soutiennent ou non le dispositif. Ces rendez-vous permettent de discuter. L'équipe comprend aussi une trentaine de bénévoles, dont le profil a changé avec le COVID. Avant, ces bénévoles étaient surtout des étudiants du travail social, souhaitant se former, et aujourd'hui, de nombreux riverains du 10<sup>e</sup> ou du nord-est parisien se mobilisent aux côtés de l'équipe de la salle. Si les riverains contrariés ont le droit d'utiliser Twitter, certains messages provenant d'habitants qui connaissent le dispositif relèvent du mensonge. Il n'est pas juste, ni vrai de déclarer par exemple qu'aucun lien n'existe avec l'hôpital Lariboisière, ou les collègues de Fernand Widal. L'équipe de Gaïa reste à disposition des riverains pour dissiper leurs doutes, apporter des précisions et informations nécessaires.

**José MATOS** ajoute qu'il faut solliciter l'équipe de la salle concernant les usagers de crack dans l'espace public. L'équipe de maraude effectue des tours quotidiens, et ces équipes mobiles connaissent bien ce public. Il ne faut pas hésiter à appeler le numéro de médiation.

**Élisabeth AVRIL** complète. Les habitants d'une copropriété voisine sont venus à la salle pour discuter. Il faut signaler que Gaïa n'a pas de communicant, en raison de

ressources humaines limitées. L'association regrette de ne pouvoir communiquer davantage sur son action, mais cette surcharge de travail n'est pas gérable pour les équipes, qui ont aussi besoin de récupérer physiquement. Les collègues belges de la salle qui a ouvert très récemment à Bruxelles ont un communicant, qui connaît parfaitement le sujet et peut intervenir dans les médias, à la télévision, etc. Une communication dédiée est importante pour ce genre de dispositif, encore controversé. Avec Aurore, Gaïa avait envisagé la possibilité d'ouvrir un espace de consommation à l'espace de repos de La Chapelle, qui existe depuis 2019. Cette possibilité de consommer dans le cadre d'un dispositif adapté améliorerait la santé physique et psychique des personnes et diminuerait la violence à laquelle les personnes sont confrontées. En effet, lorsque ces jeunes sont apaisés, dans une phase de repos, leur comportement violent s'atténue nettement. Malheureusement, ce projet d'espace de consommation n'a pu aboutir en raison de décisions politiques. Ce choix est regrettable, car un tel projet améliorerait la situation des consommateurs et des riverains. À titre d'exemple, à Aulnay-sous-Bois, la notion de riverains n'existe même pas. Certaines zones, dévastées après les émeutes de 2023, ressemblent à un champ de seringues. Il est fort dommage de ne pas prendre conscience que les dispositifs mis en place dans d'autres pays européens ont vraiment apaisé la situation. Les Suisses ont une épidémie de crack semblable dans leurs grandes, moyennes et petites villes ; par conséquent, ils ouvrent des salles de consommation, et réfléchissent à des traitements spécifiques avec leurs chercheurs.

**Mme la Maire** partage la frustration exprimée par les professionnels et une grande partie de la communauté médicale. Pour avoir observé les dispositifs qui fonctionnent dans les pays nordiques, les acteurs de la prévention, de la réduction des risques se rendent compte du retard de la France sur l'offre. Toutefois, les services publics, avec l'État, ont engagé un travail approfondi, notamment à travers la mission qui a voyagé pour étudier les dispositifs de réduction des risques à l'étranger. Il s'agit d'évaluer la manière d'implanter ces dispositifs dans des milieux moins denses que les villes françaises. Un alignement des volontés et des énergies est lancé, malgré le contexte difficile du logement. L'hébergement d'urgence est particulièrement impacté, mais lorsque des consommateurs de crack sont mis à l'abri et accompagnés, l'amélioration de leur condition est constatée. Il faut garder confiance quant à la possibilité de déployer d'autres structures sur le territoire parisien, qui permettront de soulager en partie la salle du 10<sup>e</sup> et surtout d'ajouter les forces pour s'améliorer. Durant le temps restant de son mandat, l'exécutif municipal ne prétend pas résoudre tous les problèmes autour de la gare du Nord, mais il s'engage à continuer le travail, à mobiliser son énergie et les collaborations, pour une plus grande prise en charge. Les difficultés ne sont pas niées. Si un tapis de seringues jonche l'entrée du parking, les personnels seront accompagnés, aidés pour nettoyer l'endroit. Il s'agit aussi d'améliorer la communication, toutefois il reste difficile de communiquer sur ce sujet épineux, et résumer en quelques mots la complexité d'une prise en charge, la diversité de parcours. Il semble opportun d'organiser une réunion d'experts et scientifiques, que les habitants et concitoyens pourraient suivre en ligne. Il s'agit là que la culture

de la réduction des risques progresse, les pouvoirs publics ont un rôle de pédagogue à jouer. Les habitants et riverains doivent être assurés de la considération de l'exécutif municipal, qui est soucieux de leur vécu.

**Maxime LE BIVIC** souhaite livrer son ressenti, son constat de père de deux petites filles, habitant non loin de la SCMR, résidant depuis longtemps dans le 10<sup>e</sup>. Dans la rue Saint-Vincent de Paul, les scènes de shoot et fumeurs de crack perdurent. Il est compliqué, gênant de ne pouvoir répondre à ses enfants, qui sont témoins de scènes de délabrement physique et posent des questions. À cet égard, Gaïa est remerciée pour son intervention précédente et ses explications. Néanmoins, la question qui se pose est celle de ces scènes inacceptables dans l'espace public, à la vue des enfants. Concernant la communication, la Mairie a des efforts à fournir. De nombreux mails ont été envoyés à Mme la Maire et ses collaborateurs, et sont restés malheureusement sans réponse. Il ne s'agit pas d'établir une relation épistolaire, mais un accusé de réception serait déjà positif. À cet égard, l'équipe d'Écoute 10 est remerciée car elle accuse toujours réception des messages et réagit. Concernant le parking Indigo, étant client de celui-ci, il faut signaler que la sanisette JC Decaux à côté est devenue une annexe de la salle, utilisée pour consommer. Ce spectacle est désolant pour les riverains. Le personnel de JC Decaux est salué pour son effort à maintenir cette sanisette en état. Dans le parking, les scènes d'injection se retrouvent comme en surface, et ces consommateurs de drogue peuvent être renversés par un véhicule entrant. Par ailleurs, la Mairie est remerciée pour la végétalisation de la rue Saint-Vincent de Paul, malheureusement les jardinières sont souillées de déchets. Pour conclure sur les troubles à l'ordre public, les riverains voient de nombreux consommateurs en détresse et ces scènes sont choquantes pour de jeunes enfants. Pour avoir tenté plusieurs fois de contacter la police municipale, le numéro n'est pas toujours disponible, la communication n'est pas continue 24h/24, comme annoncé sur le site. Un acte de vandalisme a été commis la veille au pied de l'immeuble (*de l'intervenant*), l'individu a été arrêté par la police – celui-ci s'avère fréquenter la salle de consommation. Il s'agit d'une information supplémentaire livrée au comité.

**Mme la Maire** remercie pour cette intervention et note la volonté de poursuivre le dialogue dans un cadre constructif.

**Céline MEYRAND** confirme que le numéro est bien le 3975. Le temps d'attente peut être plus ou moins long en fonction des horaires.

**Mme la Maire** déclare s'intéresser aux remontées des concitoyens, concernant l'attente par exemple. Malgré la somme de messages quotidiens, près de 300 par jour, qui rend impossible les réponses personnalisées, les services de la Mairie essaient d'apporter des solutions. Les signalements sont remontés. Il est noté que des progrès de communication sont à réaliser.

**Françoise PITRAS** lit le message du Collectif Parents SCMR 75 :

*« La salle fait partie intégrante du quartier depuis son ouverture. Elle est une sécurité pour les riverains et les usagers. L'existence de la SCMR est inscrite maintenant dans le paysage, son fonctionnement a permis de réduire les problèmes liés à la consommation de drogues dans l'espace public. Le nombre de personnes qui s'injectent dans la rue a baissé, le nombre de seringues au sol aussi, et la salle n'a pas créé de nouveaux consommateurs. Le personnel de la salle est facilement accessible et joignable en cas de besoin, par exemple des consommateurs délirant dans la rue ou des seringues qui traînent. Les autorités municipales et policières sont également des interlocuteurs possibles pour les riverains. La présence de la salle dans le quartier est bénéfique pour les riverains et les consommateurs. Le collectif des parents riverains note des points de difficulté, comme les personnes autour de la salle, sur les bancs, qui échangent des médicaments, ou les fluctuations de la présence policière dans les rues en fonction des à-coups politiques. Évidemment, les problèmes liés à la drogue n'ont pas disparu du nord-est parisien, mais cela nécessiterait un maillage plus global du dispositif Halte soins addiction. En effet, si un usager de drogue est interdit momentanément de fréquenter la salle, pour un problème de comportement, il ne peut aller nulle part ailleurs, car la SCMR est la seule de toute l'Île-de-France. Par ailleurs, le collectif des parents riverains salue les travaux de végétalisation des rues Guy Patin, Ambroise-Paré et Saint-Vincent de Paul, qui ont amélioré le cadre. Si cette végétalisation était intervenue plus tôt dans le calendrier, elle aurait sans doute aidé à l'installation de la salle. Ces évolutions étaient demandées par le collectif dès le premier comité de voisinage. Le collectif de parents riverains avoue quelques inquiétudes ces prochains mois, liées à l'organisation des Jeux Olympiques, et craint davantage de monde à la salle après l'évacuation et sécurisation de la porte de La Chapelle. La question se pose également de la mobilisation des forces de sécurité vers des lieux plus centraux, ainsi qu'un risque d'afflux de passagers gare du Nord qui pèsera sur le quartier. »*

**Adrien LUNEAU** répond que les effectifs de police seront plus nombreux durant les JOP autour de la gare du Nord et de la SCMR. Des unités de gendarmes mobiles et de CRS seront aussi mobilisées pendant cette période, et les effectifs parisiens seront 100% présents. Le collectif des parents riverains peut se rassurer, il est prévu une nette augmentation du nombre de policiers.

**Didier PERRET**, responsable territorial de la RATP, rappelle que la RATP est aux côtés du Comité depuis la première réunion et travaille sur ce sujet de manière étroite avec les forces vives impliquées, associations et autorités publiques. La RATP n'a pas vraiment de problématiques d'injection sur le secteur de la gare du Nord, qui est assez calme. Une baisse de la délinquance est constatée dans les sous-sols de la station, mais cette problématique des consommateurs de crack concerne tout le monde.

**Mme la Maire** conclut la séance du Comité de voisinage en retenant la nécessité d'une meilleure prise en charge de fumeurs de crack, et de déployer d'autres salles sur le territoire parisien, car une salle seule est insuffisante. La solution de petites

structures en nombre pourrait permettre d'accompagner d'autres profils d'utilisateurs, comme les mineurs en situation d'errance. Les membres du comité et intervenants sont remerciés de leur présence et leur participation.

*La séance est levée à 22h00.*